

PRINCIPE

Chaque élève du lycée doit rendre un ou plusieurs services de façon bénévole entre l'année de Seconde et l'année de Première. Il s'agit de se mettre au service de la société de quelque manière que ce soit.
C'est toi qui choisis !

POURQUOI ?

C'est l'occasion de vivre une expérience riche humainement et, pour certains de découvrir ce qu'est le bénévolat. C'est également un réel atout dans votre expérience et nous vous apprendrons à la valoriser lors d'un futur entretien.

QUAND ?

L'action devra être effectuée entre le mois de mai de votre année de Seconde et le mois d'avril de votre année de Première.

COMBIEN DE TEMPS ?

La durée minimum est de deux demi-journées ou 7 heures cumulées.

COMMENT ?

Réfléchissez à ce que vous aimez ou savez faire et demandez vous comment vous pouvez le mettre au service de la société.

Tout est possible !

Club sportif, commissions lycée, tutorat, associations, scoutisme ...

Si vous êtes déjà investi votre P.A.S sera de fait validé !

Parce que grandir c'est progressivement être en capacité de transmettre ce que l'on a reçu, le lycée demande à chaque élève de classe de Première de se mettre au service de la société de quelque manière que ce soit pour une durée minimum de sept heures.

Etablissement du réseau mennaisien, notre lycée, conformément au projet éducatif de Jean-Marie de la Mennais, souhaite offrir aux jeunes une formation globale pour qu'ils deviennent des adultes responsables et impliqués dans la société.

"Nous avons à former l'homme tout entier, son cœur aussi bien que son esprit"

Jean-Marie de la Mennais



VOIR LE MONDE D'UN AUTRE POINT DE VUE

P.A.S

Projet
Action Service

Quels types de services peuvent entrer dans le cadre du P.A.S ?

- La liste des possibilités est infinie, en voici quelques exemples :
- Être bénévole au sein d'une association
 - Rendre des services en participant à des activités : clubs sportifs, animation ou participation aux temps forts inter-lycées, aide aux personnes, aide à la gestion du foyer du lycée, participation aux différentes commissions de lycéens, tutorat ...
 - Participer au Pélé-service à Lourdes
 - Mettre en place un projet au service des autres : organisation d'un événement spécifique pour une cause, participation à la rédaction du journal du lycée, organisation d'une collecte, création d'un sweat-shirt au nom du lycée ...

Je ne sais pas trop comment m'y prendre, comment dois-je faire ?

Tu peux répondre à une proposition faite par le lycée ou contacter toi-même une association, des projets de classes sont possibles également, l'action peut se conduire seul ou à plusieurs.

Quelle est la démarche pour que mon action soit validée dans le cadre du P.A.S ?

1. Tu réponds à une proposition faite par le lycée ou bien tu entreprends toi-même ta démarche.
2. Au terme de ton action tu fais signer la fiche de bilan d'expérience au bénéficiaire (CPE ou animateur en pastorale si l'action est exercée au sein du lycée).
3. Tu complètes le verso de la fiche puis tu la rends à ton animateur en pastorale dans un délai de deux semaines après la fin de l'action.
4. Au retour de la fiche complète, le P.A.S est validé et une attestation officielle te sera délivrée.

Où puis-je trouver de l'aide ?

Des outils sont à ta disposition sur le site du lycée sous l'onglet "animation pastorale", ils peuvent également t'être envoyés.

- Guide **"CONSTRUIRE"** pour t'aider à mettre en place ton projet étape par étape.
- Guide **"VALORISE-TOI !"** pour exploiter l'expérience que tu auras vécu afin de pouvoir en parler lors d'un entretien d'embauche.
- Tu peux également consulter en ligne le **"Guide de l'engagement"**. Il te donnera plein de pistes et d'idées dans des domaines très variés : Instances locales et régionales, Instances scolaires, Instances associatives, jeunes pompiers volontaires, aide voisins, épicerie solidaire ...

http://crijinfo.fr/Ressources/Guide_Engagement_CRIJ.pdf

Et si je suis déjà engagé ?

Club sportif, scoutisme, association, responsabilités au sein du lycée, délégué de classe ...

Si tu es déjà engagé, sous quelque forme que ce soit, ton P.A.S est validé !

Il suffit alors simplement de faire remplir le recto de la fiche de reconnaissance de bénévolat par un adulte responsable.

Sont concernés par cette reconnaissance "de fait" du PAS : les délégués de classe, tutorat et toute personne investie au sein du lycée : BDLE, commissions diverses, musiciens participants au concert de Noël ...



OUTILS



CONSTRUIRE

Un guide pour t'accompagner sur le chemin de ton projet : les 7 étapes de construction d'un projet

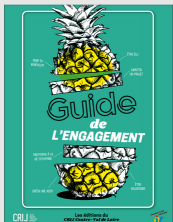


VALORISE-TOI !

Un guide pour t'aider à valoriser ton expérience

LE GUIDE DE L'ENGAGEMENT

Tu ne sais pas quoi faire ? consulte ce guide, il contient une multitude de possibilités !



A SAVOIR

Si l'action se déroule sur toute l'année : il faut m'en informer par mail ou logiciel de vie scolaire dès le début de l'action. Vous penserez à faire signer la fiche et à me la rendre avant le mois de juin, même si l'action se poursuit après cette date.

Si l'action est ponctuelle (collecte, paquets cadeaux ...) : elle devra être réalisée plusieurs fois, ou bien il faudra faire plusieurs actions ponctuelle pour atteindre la durée minimum de 7 heures.

Si l'action est faite auprès d'un particulier (personne âgée, voisins, soutien scolaire auprès d'un jeune collégien ...) : dans ce cas le service doit d'inscrire sur la durée pour atteindre la durée minimum. La personne aidée (ou ses parents si elle est mineure) signera pour attester le service.

Dans le cas d'un **séjour solidaire**, de l'**animation d'un camp d'été**, le P.A.S pourra être réalisé au cours de l'été.

De façon générale, les formations n'entrent pas dans le cadre du P.A.S (stages etc ...)